

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉDARZEC

SÉANCE DU 30 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 16 mars 2022
Date d'affichage : 16 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à dix-sept heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉDARZEC, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Yvon LE SEGUILLON, Maire.

Présents :

LE SEGUILLON Yvon, BERTRAND Régis, LE COADOU Virginie, ROUZES Bernard, LE HOUEROU Gilbert, JEZEQUEL Alain, FLOURY Albert, LE MAREC IACONELLI Rose Marie, MATHECADE Camille, LE ROUX Alain, MOISAN Michel, CLOUIN Elodie, LE LAY LE SEGUILLON Sandrine, FLOURY Myriam, LE QUERE Anne Lise.

Secrétaire de séance : Anne Lise LE QUERE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Madame Frédérique HAMEL, Trésorière, présente l'analyse financière de la Commune. Elle annonce la fermeture de la Trésorerie de Paimpol en septembre 2022.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021/COMMUNE ET LOTISSEMENT DE LA GARE :

Considérant la gestion de Madame Frédérique HAMEL, Perceptrice, satisfaisante, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECLARE que les comptes de Gestion (Commune et Lotissement de la Gare) dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- DECLARE que les Comptes de Gestion (Commune et Lotissement de la Gare) sont, au centime près, conformes aux Comptes Administratifs 2021 (Commune et Lotissement de la Gare).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021/COMMUNE :

Après que le Maire, Yvon Le Séguillon, se soit retiré pendant le vote,

Le Conseil Municipal vote et approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021 conforme, au centime près, au Compte de Gestion 2021 du Receveur Municipal.

Montant des dépenses et recettes engagées en 2021 :

Section d'Investissement :

Recettes	257 691.43 €
Dépenses	354 668.02 €
Résultat de l'exercice	- 96 976.59 €

Section Fonctionnement :

Recettes	819 001.82 €
Dépenses	693 095.09 €
Résultat de l'exercice	+ 125 906.73 €

Résultat de l'exercice 2021 : + 28 930.14 €

Soit un résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021 :

En Investissement	- 121 304.43 €
En Fonctionnement	+ 125 906.73 €
Total	+ 4 602.30 €

AFFECTATION DU RESULTAT / BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'article 8 de la Loi du 2 mars 1982,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 30 mars 2022, approuvant le Compte Administratif 2021 du Budget Commune,

Soit un résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021 :

En Investissement	- 121 304.43 €
En Fonctionnement	+ 125 906.73 €
Total	+ 4 602.30 €

Sur proposition du Maire,

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

D001 déficit antérieur reporté : 121 304.43 €

1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 125 906.73 €

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022/COMMUNE :

Le Maire propose de voter le budget primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : 840 944 euros

Section d'Investissement : 1 221 380.90 euros

Accord unanime des membres du Conseil municipal.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021/LOTISSEMENT DE LA GARE :

Après que le Maire, Yvon Le Séguillon, se soit retiré pendant le vote,

Le Conseil Municipal vote et approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021, conforme, au centime près, au Compte de Gestion 2021 du Receveur Municipal.

Montant des dépenses et recettes engagées en 2021 :

Section de Fonctionnement :

Recettes	111 884.61 €
Dépenses	<u>139 026.58 €</u>
	- 27 141.97 €

Section d'Investissement :

Recettes	139 026.58 €
Dépenses	<u>0€</u>
	+ 139 026.58 €

Résultat de l'exercice 2021 : 111 884.61 €

Soit un résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021 :

En Investissement	0 €
En Fonctionnement	<u>+ 15 636.96 €</u>
Total	+ 15 636.96 €

AFFECTATION DU RESULTAT / BUDGET LOTISSEMENT DE LA GARE 2022 :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'article 8 de la Loi du 2 mars 1982,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 30 mars 2022, approuvant le Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement de la Gare,

Soit un résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021 :

En Investissement	+ 0 €
En Fonctionnement	<u>+ 15 636.96 €</u>
Total	+ 15 636.96 €

Sur proposition du Maire,

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Recettes de Fonctionnement :

R002 résultat d'exploitation reporté : 15 636.96 €

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022/LOTISSEMENT DE LA GARE :

Le Maire propose de voter le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement : 50 001 euros

Section d'Investissement : 0 euro

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES :

Régis BERTRAND, 1^{er} adjoint en charges des Finances, présente le tableau n°1259 faisant état des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Il est proposé de maintenir le taux des taxes locales :

Taxe foncière (bâti) : 37.70 %

Taxe foncière (non bâti) : 70.33 %

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Virginie LE COADOU, Adjointe au Maire chargée des relations avec les Associations, donne lecture de la proposition des montants des subventions allouées aux associations. Une réunion de travail a eu lieu le lundi 28 février 2022 afin d'étudier les demandes. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les Présidents d'Association : Gilbert Le Houérou pour les Baladeurs de l'Estuaire et Michel Moisan pour le Comité de jumelages, Rose Marie IACONELLI LE MAREC Présidente du club Stereden Vor quittent l'assemblée lors du vote du montant accordé à leur Association.

Associations	Subvention 2022
Associations Communales	
Amicale des boulistes	300
Amicale laïque RPI	2500 + 13 euros/enfant Noël
Anciens combattants UFAC	400
Baladeurs de l'estuaire	800
Bibliothèque pour tous	500 euros + boîte à livres
Comité de jumelages	0
Fait Main	300
Trégor Football Club	1000
Sporting Club Trédarzec	1500
FNACA	200
Société de Chasse	500
Stereden vor	500
Trédar'Fêtes	0
TOTAL	8 500,00
Associations sportives	
Club Trégorrois Handi sport Lannion	120
Cirque en flotte Pleudaniel	30
Bro Dreger Hanball	60
Ar redadeg	30
Sporting five lannion	45
DOJO Bro Dreger	15
Tennis club de Tréguier	45
Association sportive Collège Saint Joseph de Paimpol	30
ECOLES/CFA/CCI	
CFA bâtiment à Plérin	30
RASED	84
Collège Chombart de Lauwe	15
ASSOCIATIONS CANTONALES	
Skol Sonerien Ha Danserien Bro Landreger	100
SNSM Pleubian	250
Ty ma zud Coz Tréguier	40
Don du sang du Trégor	60
Visiteurs des Malades En Hôpital Tréguier	40
Centre Culturel Renan Tréguier	280
Tud ar Vro Pleubian	20
Danserien Ledenez Pleubian	30
Comice agricole	500

Chemins vivants	100
Océanide	100
Ludothèque Langoat	45
Skol ar Chleuziou	100
Les amis des orgues de la presqu'île	0
Gym club Pleubiannais	30
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
Amicale des médaillés militaires Pleubian	25
FNACA Tréguier	100
Amicale Officiers marinières Pleubian	25
Amicale mémorial américain	25
ANACR les amis de la résistance	25
Mémoire de la déportation (Amédée Le Roux)	25
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
domaine caritatif et aide sociale	
Secours catholique	200
Restaurants du Cœur	550 = 50 € + 10 bons 50 €
Secours populaire à Tréguier	200
Croix rouge Paimpol	100
Solidarité Paysans	100
Centre info sur droits des femmes et familles 22	100
domaine médical et handicap	
Cœur et santé	40
Rêves de clown	40
Alcool assistance	25
La Ligue contre le cancer	40
France ADOT	40
ADAPEI nouvelles	100
Maison des familles Saint Briec	40
Lucien la patte sur le cœur	100
Accompagnement en soins palliatifs du Trégor	20
Domicile action trégor	20
PLB la Muco	20
Jonathan Pierres vivantes 22	20
France Handicap	20
Protection civile 22	20
Asso Française Sclérosés en plaques	20
Prométhée 22	20
Leucémie espoir 22	20
UNAFAM handicapés psychiques 22	20
AFM Téléthon	20

Asso régionale laryngectomisés bretagne	20
Prévention routière	0
Association protectrice des animaux abandonnés	20
DMLA	50
Nature	
Eau et rivières	0
Total associations communales	8500,00
TOTAL associations extérieures	4429,00
TOTAUX (asso communales + extérieures)	12929,00

Les montants ci-dessus sont votés à l'unanimité.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES/ GUERRE EN UKRAINE :

Vu l'article L115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'urgence de la situation,

Face à la guerre qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les Communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la Commune de Trédarzec tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention à deux associations humanitaires qui œuvrent sur le terrain :

- **500 euros à UNICEF -Ukraine**
- **500 euros à la Protection Civile -solidarité Ukraine**

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

MOTION DE SOUTIEN AU COLLEGE ERNEST RENAN DE MINIHY TREGUIER :

Monsieur le Maire alerte que le risque de perte d'une classe de 5^{ème} à la rentrée prochaine au Collège Ernest Renan à Minihy Tréguier. L'établissement passerait à 19 classes pour environ 530 élèves. Les parents d'élèves sont contre cette fermeture car les enfants ont perdu beaucoup de retard dans les apprentissages en raison du COVID 19, les inégalités scolaires se sont accrues avec les contraintes des deux dernières années. Cette suppression va augmenter les effectifs dans les classes de manière conséquente.

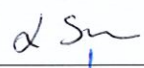
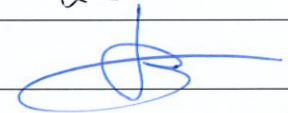
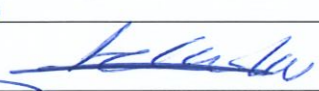


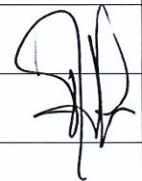
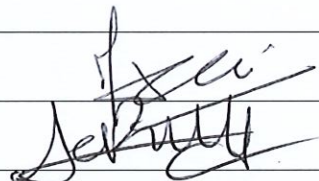
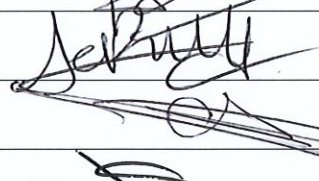



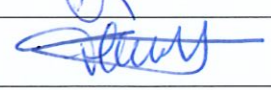
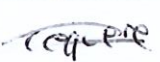
Les élus du secteur, Maires et Conseillère Départementale sont mobilisés pour soutenir les parents d'élèves dans cette démarche.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

S'opposent à la suppression d'une classe de 5^{ème} à la rentrée prochaine au Collège Ernest Renan à Minihy Tréguier.

Une manifestation a lieu vendredi 01 avril au collège Renan.

La séance est levée à 19 heures

Yvon Le Séguillon	
Régis Bertrand	
Virginie Le Coadou	
Bernard Rouzès	
Gilbert Le Houérou	
Albert Floury	
Alain Jézéquel	
Camille Mathecade	
Rose Marie Le Marec Iaconelli	
Alain Le Roux	
Michel Moisan	
Sandrine Le Lay LE SEGUILLON	
Elodie Clouin	
Myriam Floury	
Anne Lise Le Quere	

**COMPTE RENDU DU COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES
DE LA COMMUNE DE TRÉDARZEC**

SÉANCE DU 30 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 09	Date de la convocation : 16 mars 2022
Nombre de membres présents : 09	Date d'affichage : 16 mars 2022
Nombre de suffrages exprimés : 09	

L'an deux mille vingt deux, le trente mars à dix-neuf heures,
Le comité de gestion de la Caisse des écoles de TRÉDARZEC, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Yvon LE SEGUILLON, Maire.

Présents :

Yvon LE SEGUILLON ; Régis BERTRAND; Camille MATHECADE ; Elodie De OLIVEIRA ; Fabienne VAN MONTAGU ; Morgane JOURDEN, Martine BERTRAND, Nolwen GUYON, Myriam FLOURY.

Secrétaire de séance : Camille MATHECADE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

Considérant la gestion de Madame Frédérique HAMEL, Receveur Municipal, satisfaisante, le comité de gestion de la caisse des écoles de Trédarzec, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECLARE que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- DECLARE que le Compte de Gestion est, au centime près, conforme au Compte Administratif 2021

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Après que le Maire, Yvon Le Séguillon, se soit retiré pendant le vote,

Le comité de gestion de la Caisse des écoles vote et approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021, conforme, au centime près, au Compte de Gestion 2021 du Receveur Municipal.

Montant des dépenses et recettes engagées en 2021 :

Section de Fonctionnement :

Recettes	24 225.31 €
Dépenses	23 105.02 €
Résultat de l'exercice	+ 1 120.29€

Section d'Investissement : néant

Soit un résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021 :

En Investissement	néant
En Fonctionnement	14 606.16 €

AFFECTATION DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Les membres présents, à l'unanimité, décident l'affectation de résultat comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : 14 606.16 euros
Affectation au R002 du Budget primitif 2022.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Les membres présents votent, à l'unanimité le budget primitif 2022 de la Caisse des écoles, qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement :

Fonctionnement, dépenses et recettes : **60 350.00 euros.**

La séance est levée à 19h30